



Arrondissement de Pontarlier
Canton de Valdahon

CCAS de Valdahon

Date de convocation :
05 décembre 2023

OBJET

CCAS
REPAS DES AINES
FIXATION DU TARIF
ACCOMPAGNATEUR

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 10
votants : 13

DECISION

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

N° 23.45

Séance du 12 décembre 2023

Président de séance : Mme Sylvie LE HIR, présidente du CCAS

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, Mme Dominique GUILLEUX, M Bernard LAPOIRE, M Salih KURT, Mme Patricia LIME VIEILLE, M Andrée VUILLEMIN, Mme Sylvie GIRAUD, Mme Nelly BRECHEMIER, M Didier ARNAL, Mme Angélique FERNIOT

Etaient absents : Mme Blandine CHABRIER, M Didier DUMONT, Mme Nadia POURET, M Florent MANZONI, M Bernard ANDREZ

Secrétaire de séance : Mme Nelly BRECHEMIER

Procurations de vote : Mme POURET / Mme BRECHEMIER, Mme CHABRIER / M KURT, M DUMONT / Mme GUILLEUX

Pour 2023, l'âge retenu pour l'invitation au repas, a été fixé à 75 ans. Aussi, comme chaque année, les personnes qui le souhaitent peuvent venir accompagnée par une personne n'ayant pas 75 ans (compagne/compagnon généralement) mais il est demandé une participation financière à cet accompagnant.

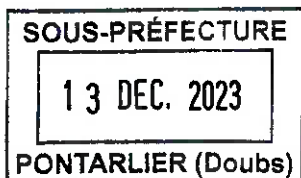
Le bilan de l'action a été présentée dans le débat d'orientation budgétaire. En 2022, le bilan de l'action fait apparaitre un prix de revient d'environ 34€ par personne, il conviendrait d'établir un prix de repas « accompagnateur » à 30€.

Le conseil d'administration :

- **approuve le tarif ci-dessus**
- **autorise Mme la présidente ou son représentant à émettre les titres correspondants.**

Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme

La présidente du CCAS
Sylvie LE HIR



Date d'affichage : 13/12/2023